



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musique

Question écrite n° 45504

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy souhaiterait savoir si Mme la ministre de la culture et de la communication entend prendre de nouvelles mesures afin de favoriser l'émergence de nouveaux talents dans le monde musical, tant au niveau des auteurs que des compositeurs.

Texte de la réponse

S'agissant des auteurs-compositeurs dans le domaine de la chanson, l'action du ministère s'inscrit en complément de celles menées par le fonds de soutien chanson, variétés, jazz, le fonds de création musicale et les sociétés civiles de droits d'auteur et droits voisins, qui ont mis en place divers programmes d'aide au développement de carrière des jeunes artistes, tant pour la création et la diffusion de spectacles que pour la production discographique. Partageant le désir des artistes de disposer de moyens réels pour la préparation de leur spectacle (écriture, répétitions, mise en espace, rencontres avec des publics), le ministère a souhaité développer une action spécifique autour de résidences de création dans les lieux de diffusion du spectacle vivant. Une commission composée de professionnels du spectacle (artistes, producteurs, responsables de programmation, organismes subventionneurs, journalistes) a été mise en place en 1999 pour sélectionner des projets présentés, soit par des producteurs, soit par des lieux. En 2000, cette commission a retenu 11 projets, pour un montant moyen de 150 KF chacun. Après deux années de fonctionnement, il convient à présent de faire une évaluation des résidences effectuées. A terme, l'intention du ministère est de disposer sur le territoire national d'un certain nombre de lieux de diffusion susceptibles de servir de tête de réseau et de points d'appui pour le développement de la chanson.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Sarkozy](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45504

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2531

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1230